



Forum Forestier Africain

Une plate-forme pour les acteurs du secteur forestier en Afrique

Services de consultation

sur

Renforcement de la gouvernance forestière nationale africaine pour répondre à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives connexes en matière de changement climatique au niveau mondial

Février 2019

1.0 INTRODUCTION

Le Forum Forestier Africain (AFF) est une organisation non gouvernementale panafricaine ayant son siège à Nairobi, au Kenya. L’AFF a pour objectif de fournir une plate-forme et de créer un environnement propice à une analyse, à un plaidoyer et à des conseils indépendants et objectifs sur les questions politiques et techniques pertinentes relatives à la gestion, à l'utilisation et à la conservation durables des forêts et ressources forestières en Afrique dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté, de promotion de l'équité entre genre et du développement économique et social.

AFF met en œuvre depuis 2011 un projet intitulé "**Forêts africaines, Populations et Changement Climatique**". La troisième phase de ce projet est guidée par les quatre objectifs spécifiques suivants: (i) renforcer la capacité des acteurs forestiers africains à adopter les meilleures pratiques intégrant à la fois des options d'adaptation et d'atténuation en réponse aux impacts du changement climatique et de la variabilité sur les systèmes biophysiques et sociaux dans différents paysages; (ii) améliorer la gouvernance forestière nationale en renforçant la capacité des parties prenantes africaines à répondre à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives mondiales relatives au changement climatique dans le secteur de la foresterie; (iii) promouvoir les opportunités d'entrepreneuriat et les moyens technologiquement efficaces pour ajouter de la valeur à la foresterie africaine, y compris celles liées au changement climatique, qui pourraient augmenter les moyens de subsistance, les revenus nationaux et l'emploi; et (iv) renforcer la capacité institutionnelle de l’AFF en matière de production et de partage de connaissances et d'informations pertinentes sur les forêts et les arbres en vue d'une prise de décision plus efficace. A travers ces objectifs, le projet devrait contribuer aux approches programmatiques de l’AFF suivantes : contribution des forêts et des arbres à la santé environnementale ; politiques et gouvernance ; forêts et arbres dans le développement économique et l'élimination de la pauvreté ; renforcement des capacités et développement des compétences ; et gestion de l'information et évaluation de l'impact. En outre, ces objectifs du projet devraient renforcer le rôle de la foresterie africaine et sa contribution à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans divers paysages ; de manière à améliorer les moyens de subsistance, à préserver la biodiversité et la qualité de l'environnement. Cela s'ajoute au renforcement de la capacité des forêts africaines à atténuer les effets du changement climatique et à contribuer aux efforts d'atténuation.

1.1 CONTEXTE

Une bonne gouvernance forestière est très importante car elle amène les institutions formelles et informelles à acquérir et exercer un pouvoir en matière de gestion des ressources forestières afin de maintenir et d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de ceux dont les moyens de subsistance dépendent du secteur forestier. Cependant, la bonne gouvernance forestière est souvent associée à la transparence, à la participation et à la bonne tenue des comptes afin d'obtenir des résultats sociaux, environnementaux et économiques positifs de la manière la plus efficace et la plus efficiente. Inversement, la faible gouvernance forestière est souvent blâmée pour ses résultats médiocres en matière de développement, tels que la pauvreté, la récolte et l'utilisation non-durables des ressources naturelles, liées à l'exploitation forestière illégale et à la corruption, au manque d'éthique professionnelle, à une bureaucratie intimidante qui entrave

le développement et l'utilisation plus durable des ressources forestières et arboricoles de différents types de forêts.

Les problèmes liés à la mauvaise gouvernance des forêts ont attiré l'attention du monde entier, et nécessitent des efforts concertés aux niveaux local, régional et mondial. Par exemple, l'augmentation de l'exploitation forestière illégale et de l'utilisation non durable des forêts et des ressources forestières a entraîné une déforestation et une dégradation accrues de la forêt, affectant négativement les moyens de subsistance et le climat en augmentant les émissions de gaz à effet de serre. Cela a suscité de sérieuses préoccupations quant à la manière de relever ce défi en institutionnalisant divers instruments forestiers juridiquement et non juridiquement contraignants afin de lutter contre la déforestation dont le taux ne cesse d'augmenter dans certains pays. C'est ainsi que l'Arrangement international sur les forêts (AIF) vise à renforcer la gestion durable des forêts par la mise en œuvre des Instruments des Nations Unies sur les forêts ; à améliorer les cadres de gouvernance forestière et de promotion de la coopération internationale ; à renforcer la cohérence, la coopération et les synergies avec d'autres accords, processus et initiatives liés aux forêts, entre autres.

En outre, les questions forestières sont examinées globalement dans diverses instances, notamment le Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (COFO), la Conférence des parties (COPs) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CUNLCD), entre autres. Dans ces fora, des résolutions et accords clés sont conclus, dont certains nécessitent une intégration dans les politiques, stratégies, plans et activités nationaux afin de faciliter le renforcement de l'utilisation durable des ressources forestières et arboricoles. Par exemple, l'article 6 de l'Accord de Paris contient diverses clauses axées sur les Contributions Déterminées au niveau National (NDCs) dans le contexte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant le développement durable et en même temps l'adaptation aux effets du changement et de la variabilité climatiques.

Dans le contexte de ce qui précède, le Forum Forestier Africain continue à participer à ces discours mondiaux, ainsi qu'à générer des informations et des connaissances sur les questions relatives aux changements climatiques dans le contexte de la foresterie. L'un des objectifs de l'AFF est de soutenir les acteurs du secteur forestier à formuler des politiques, programmes, plans et activités forestiers appropriés susceptibles de renforcer la gestion durable des forêts dans un contexte de changement climatique.

1.2 JUSTIFICATION ET BUT DU TRAVAIL

Le Forum Forestier Africain, dans son plan de travail annuel sur le projet "Les forêts africaines, les peuples et le changement climatique", recrute **cinq (5) experts**, deux pour l'Afrique de l'Ouest et un pour chacune des régions d'Afrique centrale, orientale et australe, afin d'entreprendre des études approfondies susceptibles de fournir des informations permettant d'améliorer la gouvernance forestière nationale afin de répondre à l'Accord de Paris (AP) et aux politiques et initiatives connexes en matière de changement climatique au niveau mondial. Les études devraient également générer des connaissances qui pourraient permettre aux parties prenantes

forestières africaines de mieux comprendre et coordonner leurs secteurs forestiers nationaux dans le contexte des Arrangements Internationaux sur les Forêts (AIF) et des objectifs pertinents de développement durable.

Tâches spécifiques

Dans le contexte de chaque pays et des types de forêts sélectionnés (forêt ombrophile, mangroves, zones boisées et savanes, parcs du Sahel), l'expert se chargera des tâches suivantes :

a) En réponse à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives connexes en matière de changement climatique au niveau mondial

- (i) Identifier les zones de chevauchement et de synergie dans le secteur forestier national et d'autres politiques et initiatives pertinentes aux niveaux mondial et régional relatives au changement climatique ;
- (ii) Identifier les lacunes dans les connaissances et les compétences des acteurs forestiers africains en matière d'intégration des politiques et initiatives mondiales et régionales relatives aux changements climatiques plus particulièrement au niveau des politiques, plans et activités forestiers nationaux et de leur coordination ;
- (iii) Examiner les besoins en capacité pour prendre en compte les forêts dans les plans et activités se rapportant aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) et aux Contributions Déterminées au niveau National (NDCs/CNDs) à l'échelle des pays, de la région et international ; et
- (iv) Évaluer les niveaux de Mesure, de rapportage et de vérification (MRV) de l'atténuation, de l'adaptation et du financement basés sur les forêts dans les Contributions Déterminées au niveau National (NDCs/CNDs) et la façon dont ce MRV est intégrée dans les programmes et plans nationaux basés sur les forêts.

b) Contribution du secteur forestier national aux Contributions Déterminées au niveau National (NDCs/CNDs):

- (i) Identifier les lacunes dans le développement des contributions du secteur forestier national aux CNDs ;
- (ii) Évaluer le niveau d'intégration d'activités et d'initiatives d'adaptation et d'atténuation axées sur les forêts dans les CNDs ;
- (iii) Évaluer le rôle de la REDD + dans la contribution du secteur forestier national aux CNDs ;
- (iv) Évaluer la représentation du secteur de l'Utilisation des Terres, de Changement d'Affectation des Terres et la Foresterie (UTCATF) dans les CNDs/NDCs et la manière de l'améliorer ; et
- (v) Distiller les principales leçons apprises dans le développement et la mise en œuvre des premiers CNDs forestiers en Afrique ;

1.3 LIVRABLES

Chaque expert devra fournir les documents suivants à la fin de la période de consultation :

- (i) Un rapport d'au moins 40 pages sur l'étude ;
- (ii) Au moins deux articles scientifiques à publier avec le personnel du Secrétariat qui s'impliquera dans ces travaux ;

- (iii) Un draft de note politique à finaliser avec le personnel du Secrétariat qui s'impliquera dans ces travaux ;

2.0 QUALIFICATIONS ET COMPETENCES MINIMALES

Le candidat intéressé doit posséder les qualifications et compétences minimales suivantes :

- (i) Être un chercheur possédant des connaissances et une expérience éprouvée dans la recherche forestière en Afrique ;
- (ii) Avoir une bonne connaissance des problèmes actuels et émergents en matière de foresterie, et plus particulièrement les changements climatiques ;
- (iii) Avoir de l'expérience en matière de politique forestière, de changement climatique et de gouvernance forestière ;
- (i) Avoir de bonnes compétences en rédaction scientifique et avoir au moins écrit un chapitre de livre et publié des articles dans les revues à comité de lecture ;
- (ii) Détenir au moins une maîtrise dans l'un des domaines suivants : foresterie, gestion des ressources naturelles, questions environnementales, changement climatique ou tout domaine connexe ;
- (iii) Un doctorat sera un atout supplémentaire ;
- (iv) Avoir d'excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais pour l'Afrique anglophone et en français pour l'Afrique francophone.

3.0 EXIGENCES POUR LA CANDIDATURE

Le candidat doit soumettre les documents suivants :

- (i) Lettre d'accompagnement indiquant comment les qualifications et l'expérience requises ci-dessus sont satisfaites.
- (ii) Une brève proposition / note conceptuelle contenant :
 - a. Les résultats clés et activités correspondantes ;
 - b. Un projet de plan de travail (résultats clairement définis ajusté aux semaines de travail pour chaque résultat clé); et
- (iii) Un curriculum vitae.

4.0 DURÉE

Le travail durera 1,5 Homme-mois et sera étalé sur trois mois calendaires.

5.0 DELAIS

- (i) Les candidatures doivent être reçues par le secrétariat de l'AFF au plus tard le 18 février 2019.
- (ii) Les candidats retenus seront informés autour du 25 Février 2019.
- (iii) Les activités de consultation doivent débuter au plus tard le 04 mars 2019 et les consultants sélectionnés doivent élaborer les grandes lignes de leur étude et en débattre lors d'un atelier sur l'harmonisation des méthodologies qui se tiendra à Nairobi du 04 au 08 mars 2019.

6.0 COMMENT POSTULER

Toutes les candidatures doivent être soumises par courrier électronique avec en objet: "Consultation No: 02-211 « **Renforcement de la gouvernance forestière nationale africaine pour répondre à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives connexes en matière de changement climatique au niveau mondial** » à Dr. Marie Louise A. T. AVANA-TIENTCHEU et Dr. Vincent O. Oeba du Secrétariat de AFF à travers les adresses courrielles suivantes: m.avana@cgiar.org et v.oeba@cgiar.org , avec copie à [Prof Godwin Kowero](mailto:g.kowero@cgiar.org) à l'adresse courrielle : g.kowero@cgiar.org et exec.sec@afforum.org